



HAL
open science

L'immigration en Europe et aux Etats-unis

Philippe Rygiel

► **To cite this version:**

Philippe Rygiel. L'immigration en Europe et aux Etats-unis. Esther Benbassa. Dictionnaire des racismes, de l'exclusion et des discriminations, Editions Larousse, pp.406-412, 2010, 978-2035837875. ⟨halshs-01353894⟩

HAL Id: halshs-01353894

<https://shs.hal.science/halshs-01353894v1>

Submitted on 16 Aug 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Philippe Rygiel

L'immigration en Europe et aux États-Unis

in Esther Benbassa (dir.), *Dictionnaire des racismes, de l'exclusion et des discriminations*, Larousse, Paris, 2010, pages 406-412

Le sens commun tend à opposer l'expérience migratoire des États-Unis et de l'Europe. Le phénomène serait, aux États-Unis, ancien, considéré depuis toujours comme constitutif de la nation et plutôt bien accepté. De ce fait, toute latitude serait laissée aux immigrants de s'organiser en communauté permettant de préserver leur identité culturelle et une politique assez libérale en matière de droit au séjour ferait en permanence des États-Unis le premier pays d'immigration au monde. À l'inverse, l'Europe ne serait devenue terre d'immigration que tardivement - après la seconde guerre mondiale nous dit Wikipedia - et, regardant les nouveaux venus avec méfiance, serait aujourd'hui une Europe forteresse en proie à une xénophobie multiforme.

L'histoire des migrations vers ces deux espaces présente pourtant, à l'échelle des deux derniers siècles, de fortes similitudes. Les phases d'immigration qui les ont affecté obéissent à des logiques comparables, qui mêlent, dans des proportions variables, déterminants économiques – les périodes de forte croissance se traduisant fréquemment par une immigration massive - échos des conflits militaires et idéologiques des siècles passés, charriant leur lot d'exilés et de réfugiés et un volontarisme politique que justifie parfois des considérations stratégiques. Aux États-Unis, comme dans celui de nombreux États européens, une immigration massive fut parfois désirée et des politiques mises en place, ou des accords internationaux passés, afin de la susciter.

De même, le débat sur l'immigration, souvent vif, s'y organise aujourd'hui, et s'y organisait hier, selon des principes voisins. Les défenseurs d'une politique d'ouverture des frontières la justifient généralement par l'utilité économique des migrants et la nécessité démographique, qu'il s'agisse d'équilibrer la pyramide des âges d'un pays vieillissant, ou, autrefois, de disposer des colons permettant de prendre possession d'un continent vierge ou de recruter les soldats des conflits à venir. Ses adversaires insistent sur la menace qu'elle fait peser sur les moeurs et les équilibres politiques et sociaux de la nation, menacée de dissolution, ou d'une irréversible altération des éléments définissant son identité. Cet argumentaire, qui fut aux États-Unis celui des nativistes de la fin du dix-neuvième siècle, hostiles à l'immigration venue du sud et de l'est de l'Europe, mais aussi celui des dirigeants prussiens redoutant la polonisation de l'est de l'Allemagne à la fin du XIXe siècle, ou de nombreux auteurs anglais de la seconde moitié du XIXe siècle, inquiets du renouveau du catholicisme nourri par les arrivées massives d'Irlandais, est aujourd'hui repris aux États Unis par de nombreux intellectuels dont Samuel Huntington. Ce dernier dénonce, comme eux, une nouvelle immigration, radicalement différente des précédentes, en provenance cette fois-ci du Mexique, qui menace l'intégrité politique et culturelle de la nation.

Cette hostilité de papier peut s'accompagner de violents épisodes xénophobes. L'Angleterre du milieu du XIXe siècle connaît de rudes émeutes anti-irlandaises, des Italiens sont massacrés à Aigues-Mortes, en France, en 1893, et des foules californiennes attaquent les immigrés philippins à Stockton, Exeter ou Watsonville durant l'entre-deux-guerres, sous l'oeil, parfois bienveillant, de la police locale.

Cette ambivalence se traduit, lorsque se modifient les équilibres politiques ou la conjoncture économique, par une oscillation des politiques publiques. Ouverture des frontières et périodes de restrictions et de chasse aux indésirables alternent. Aux convois d'ouvriers polonais expulsés de France durant les années trente, répondent ainsi les rafles de Mexicains organisés par les autorités américaines durant l'entre-deux-guerres. Les politiques d'intégration, de façon similaire, visent tantôt une assimilation parfois brutale, tantôt une intégration qui permette de préserver des identités culturelles distinctes. Les États-Unis, qui tolèrent durant la majeure partie du XIXe siècle la

naissance sur leur sol d'églises ou d'écoles administrées par des communautés migrantes, connaissent, à la fin du XIXe siècle, un vif débat public qui culmine, à l'occasion de la première guerre mondiale, en une vigoureuse croisade pour l'américanisation des immigrants. À la suite de celle-ci, de nombreux États décident de financer des cours destinés à enseigner aux nouveaux venus la langue anglaise et les valeurs américaines, cependant que diverses mesures entravent le fonctionnement des institutions - presse ethnique, écoles - mises sur pied par les migrants.

L'histoire des politiques publiques des États européens témoigne de balancements similaires. Les Pays-Bas adoptent, en 1981, un ensemble de mesures destinées à favoriser l'intégration des minorités issues de l'immigration. Il s'agit, pour leurs défenseurs, de mettre fin aux inégalités sociales et d'affirmer l'égalité des identités culturelles présentes au sein de la société hollandaise. Cela se traduit par le soutien public à la création d'écoles hindoues et musulmanes et l'institution de conseils représentatifs des populations minoritaires. Au tournant des années 2000, marqué par de vives tensions ethniques dans quelques grandes villes et l'assassinat du cinéaste Théo van Gogh par un activiste musulman, les Pays-Bas deviennent les champions européens des politiques assimilationnistes. Ils sont les premiers, en 2006, à exiger que les candidats à l'immigration, même dans le cadre du regroupement familial, subissent des tests destinés à déterminer leur maîtrise du néerlandais et leur connaissance de la civilisation des Pays-Bas, mesure que plusieurs autres pays européens, dont le Danemark, semblent à la veille d'adopter.

Si les histoires migratoires des États-Unis et des États européens ont bien des traits communs, elles n'ont cependant pas la même chronologie, ce qui peut expliquer en partie qu'elles soient souvent pensées comme radicalement différentes. La première phase d'immigration massive se produit aux États-Unis à partir du milieu du XIXe siècle. La plupart des pays européens, à l'exception de la France, où l'immigration belge et allemande joue, dans la vie économique de certaines régions un rôle non négligeable, sont alors des pays d'émigration. Il faut attendre la toute fin du XIXe siècle pour que le nord-ouest de l'Europe, (France, Allemagne, Belgique, Suisse, Angleterre) devienne à son tour une région d'immigration massive, attirant des travailleurs venus de l'est de l'Europe et d'Italie. Les États-Unis sont alors la proie de batailles politiques qui aboutiront, au début des années vingt, avec l'adoption des lois de quotas, à la quasi fermeture du pays aux migrants ne provenant pas du continent américain pour près d'un demi siècle. Le nord-ouest de l'Europe connaît durant la même période d'importantes vagues d'immigration, liées aux exodes massifs provoqués par les deux guerres mondiales et aux besoins de main d'oeuvre nés de deux phases de reconstruction et, malgré la brutalité de la crise des années trente, de forte croissance.

L'abandon de la politique des quotas aux États-Unis (*Immigration and Nationality Act* de 1965), qui ouvre une nouvelle période d'immigration massive, se produit peu de temps avant que les pays de l'ouest européen ne décident d'empêcher de nouvelles entrées. À partir du milieu des années 1970, la France n'admet plus ainsi officiellement que des entrées au titre du regroupement familial et du droit d'asile, cependant que la qualité de réfugié est de plus en plus chichement octroyée. La République Fédérale d'Allemagne suspend de même tout nouveau recrutement de travailleurs, à dater de novembre 1973. Alors même que les grands pays d'immigration européens prônent la fermeture des frontières, la forte croissance des pays méditerranéens, de l'Irlande également, les bouleversements consécutifs à l'effondrement de l'Union soviétique, vont cependant avoir pour conséquence imprévue de faire de l'Union européenne une région d'immigration massive, la plus attractive actuellement, tout en remodelant la cartographie traditionnelle des migrations. Ce sont aujourd'hui les pays du sud de l'Europe, l'Irlande - longtemps pays d'émigration massive- et la Grande Bretagne qui enregistrent, en proportion de leur population, le plus grand nombre d'entrées. Selon le « 3ème rapport annuel sur la migration et l'intégration » (septembre 2007), l'UE compte 18,8 millions de ressortissants de pays tiers en 2006, soit 3,8% de sa population totale et l'immigration est le principal facteur de croissance démographique : le solde migratoire serait compris entre 1,5 et 2 millions de personnes par an depuis 2002, alors qu'il oscillait entre 500 000 et un million d'entrées annuelles au cours des années 1990. Le nombre total d'immigrés résidant en Europe (personnes résidant dans un autre état que celui de leur naissance) était de 41 millions, soit

8,6% de la population européenne, en 2005. Les ressortissants de pays tiers les plus nombreux sont aujourd'hui les Turcs, plus de deux millions, les Marocains (1,7 million), les Albanais (800 000) et les Algériens (600 000). Les immigrants résidant aux États-Unis sont aujourd'hui 33 millions, soit environ 11% de la population totale (recensement de 2002) et le nombre d'entrées annuelles est quelque peu inférieur à un million, les Mexicains et Mexicains-Américains constituant à la fois le groupe minoritaire le plus nombreux (environ 20 millions de personnes selon le recensement de 2002) et fournissent le plus grand nombre de nouveaux entrants (plusieurs centaines de milliers chaque année).

Ce niveau d'immigration, historiquement élevé dans les deux cas, dans un contexte marqué par de fortes tensions entre pays musulmans et pays occidentaux et la recrudescence d'un terrorisme islamiste, suscite des débats similaires. Les avocats d'un durcissement des conditions d'entrée et du retour à des politiques d'intégration ou d'assimilation vigoureuse se font, tant en Europe qu'aux États-Unis de plus en plus nombreux. L'échec successifs des projets de réformes proposés par l'administration Bush (2006 et 2007), qui prévoyaient, en même temps que la régularisation de nombreux clandestins déjà présents sur le sol américain, la militarisation de la frontière américano-mexicaine, le renforcement de la chasse aux travailleurs illégaux et la mise en place d'une sélection des candidats à l'immigration sur la base de leurs compétences et des besoins de l'économie américaine, témoigne, tant de l'absence actuelle de consensus aux États-Unis sur ces questions, que de la similarité des débats actuels des deux côtés de l'Atlantique. Le compromis de la Haye, adopté par l'Union européenne en 2004 prévoit ainsi, dans le but d'empêcher, de nouvelles arrivées, un renforcement du contrôle des frontières de l'Europe, pour partie délégué aux pays limitrophes, dont certains abriteront les camps qui permettront triage et refoulement des candidats à l'immigration et la mise en place systématique d'accords de rapatriement avec des pays tiers, permettant de trouver une destination aux migrants jugés indésirables en Europe. De même, de nombreux dirigeants européens, dont l'actuel gouvernement français, sont séduits par la perspective d'une immigration choisie adaptée aux besoins de l'appareil productif.

Les similarités pour tant de ces deux histoires, pour une fois en phase, sont rarement perçues. Des historiens expliquent de tels phénomènes par la prégnance des systèmes de représentations que mobilisent les débats sur l'immigration. Tout propos sur l'immigration est d'abord un discours sur la nation et son essence, qui n'est souvent que le devoir-être qui lui est prêté. Les mythes nationaux font des États-Unis une terre d'accueil et de la nation américaine une construction, à laquelle prirent part des hommes et des femmes venus d'horizons divers. Les nations européennes sont souvent pensées comme des réalités anciennes, constituées avant que ne les affectent les mouvements de masse contemporains, parfois vus comme des accidents historiques. Ces mythologies nationales font souvent peu de cas des réalités historiques. Gérard Noiriel a pu montrer, dans le cas de la France, qu'alors que l'immigration était une composante permanente de l'histoire nationale depuis la fin, voire le milieu du XIXe siècle, chaque période d'immigration massive était dite comme une nouveauté et perçue comme résultant d'une conjoncture exceptionnelle. Toutes mythiques qu'elles soient, ces représentations définissent cependant les discours possibles et contribuent ce faisant à structurer les perceptions des acteurs sociaux et les modalités de l'administration de l'immigration, qui, si elles répondent à des préoccupations souvent voisines, peuvent prendre des formes diverses. Celles-ci sont fonction des traditions nationales, particulièrement en ce qui touche aux politiques d'intégration et d'assimilation. Dominique Schnapper a pu en montrer toute la diversité en Europe au début des années 1990. L'Allemagne et la Suisse se singularisent alors par une conception de la nation rendant difficile l'accès à la citoyenneté pour les migrants, voire leurs enfants, la France, le droit du sol y prévalant au moins pour les enfants des migrants, étant plus proche, sur ce point, des États-Unis. Il est de ce fait difficile, lorsque sont étudiés certains aspects du processus migratoire, de parler de l'Europe comme d'un tout, la comparaison entre entités nationales reprenant alors ses droits. De fait, le contrôle du territoire et de frontières, comme la régulation de la population, sont des attributs fondamentaux de la souveraineté étatique. Cela explique d'ailleurs la lenteur et la difficulté de l'édification de politiques européennes communes en la matière. Celles-ci cependant

émergent, conséquence de la naissance d'un espace de libre circulation des hommes et de l'abolition des frontières intérieures. Elles prennent la forme d'une politique commune de contrôle des frontières, mais aussi, plus récemment de la recherche d'un cadre européen réglant les droits et les formes de l'intégration des ressortissants des pays tiers (*Programme commun pour l'intégration des ressortissants des pays tiers*, adopté en septembre 2005). Cette évolution pourrait faire d'ici quelques années de l'Europe le cadre obligé de toute comparaison avec les États-Unis et laisser aux historiens le loisir de s'interroger sur les spécificités nationales. Ils ne pourraient alors que constater que les transformations des formes de l'administration des migrations et des migrants sont souvent les plus sûrs révélateurs des mutations des États et des Nations.

Nancy L. Green, *Repenser les migrations*, Paris, PUF, 2002.

Philippe Rygiel, *Le Temps des migrations blanches : Migrer en Occident (1840-1940)*, Montreuil, Aux lieux d'être, 2007.

Catherine Wihtol de Wenden, *L'Europe des migrations*, Paris, La documentation française, 2001.